

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

TPF INGENIERIE TOULOUSE
72 Chemin des 7 Deniers
31204 TOULOUSE cedex 20
France

N° consultation du téléservice : 2022062103010D30

Référence de l'exploitant : 2225027141.222501RDT02

N° d'affaire du déclarant : BT0190082

Personne à contacter (déclarant) : DEBEAUPTE Stéphane

Date de réception de la déclaration : 21/06/2022

Commune principale des travaux : 31000 TOULOUSE

Adresse des travaux prévus : CHU Rangueil

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : dalkia

Personne à contacter : QUENJEL El haj

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 31200 TOULOUSE

Tél. : +33603078119

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : CU (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Se référer au FASCICULE 2.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : FASCICULE 2 - art. 3.6 et 8.1.4.

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Il est formellement interdit à toute personne non autorisée par l'exploitant d'ouvrir et d'accéder à ces ouvrages (FASCICULE 2 - art 3.6).

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810804805

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : QUENJEL El haj

Désignation du service : _____

Tél : +33 603078119

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : QUENJEL El haj

Signature : _____

Date : 23/06/2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

Guide_Technique_Fascicule_2_V3-_RCU_et_RFU.pdf

SHA-256

f150ae09f0a0fa2a132b2c1d1f6c4eb1cd2ea7108ad3bd6c8c5edb2bc0705431

https://utilisateurs.protys.fr/download/174/a8b5bb8379f1451a9ff8bb6c1d5ebea2/Guide_Technique_Fascicule_2_V3-_RCU_et_RFU.pdf

2225027141.222501DTHP01.01.01.DEMAT.pdf

SHA-256

3eaeeb7daa72b0b128c3e02f329bef62b3331f7851b38dadaec4a0899a7a5b39

<https://utilisateurs.protys.fr/download/174/a6ad401d72c14648911f9ce92e2e7086/2225027141.222501DTHP01.01.01.DEMAT.pdf>